

# Communiqué commun Médecins et Infirmiers FO Education Nationale

Le SMedENFO et SNFOIEN se sont réunis le 12 octobre 2016 en congrès FNEC FP FO pour évoquer la situation des services de promotion de la santé en faveur des élèves à l'Éducation Nationale et de ses personnels.

Le constat a été fait que les conditions de travail se dégradent, que les personnels ne peuvent plus assurer leurs missions, répondre aux exigences institutionnelles et appliquer la loi, le nombre de postes n'étant pas en adéquation avec la réalité du terrain, dans les écoles et établissements.

L'organisation des différents services de santé scolaire, couplée au manque de moyens, aboutit à une régression importante du service de promotion de la santé en faveur des élèves depuis 20 ans.

La cacophonie orchestrée par le ministère et les rectorats autour de l'arrêté du 3 novembre 2015, arrêté qui organise les visites médicales de la 6<sup>ième</sup> année et les dépistages infirmiers de la 12<sup>ième</sup> année, a pour but de masquer le manque de moyens sur le terrain et aboutit à diviser les personnels médecins et infirmiers.

Conscients de cette situation, le SNFOIEN et le SmedENFO rappellent que c'est au ministère de mettre les moyens en œuvre pour faire appliquer les lois votées par la représentation nationale et que celles-ci ne sauraient être adaptées localement selon la volonté politique de chaque recteur (voir notamment la lettre de la ministre datée du 26 juin 2016 qui préconise aux rectorats de se débrouiller avec leurs propres moyens). Sinon, le risque est grand de voir apparaître une externalisation du suivi médical des élèves et la dégradation de la prise en charge de ceux-ci. Nous sommes une fonction publique d'Etat, chaque élève a les mêmes droits sur tout le territoire.

Les deux syndicats dénoncent la politique schizophrénique du ministère qui, côté jardin s'enorgueillit du suivi médical des élèves dont il a la responsabilité, et côté cour sait très bien qu'il n'a pas les moyens de ses ambitions et met en danger tous ses personnels, en demandant aux uns de se substituer aux autres, ne respectant au passage aucun statut et spécificité des infirmiers et des médecins ainsi que leur code de déontologie.

Les deux syndicats estiment que cette politique ministérielle remet en cause le dépistage des troubles de la santé et donc la réussite scolaire des élèves.

Nos deux syndicats demandent au ministère des mesures urgentes pour faire cesser les pressions et l'autorité des rectorats concernant les missions des personnels. Ils exigent :

- l'augmentation du nombre de recrutements des médecins (que la politique du gouvernement met aujourd'hui en extinction) ;
- la création de postes titulaires dans le corps des infirmiers-ières
- l'ouverture de négociations sur les traitements et indemnités dans les deux corps.

Les dernières discussions avec le ministère ont démontré que ces mesures n'étaient pas prises en compte par le ministère de l'éducation nationale.

*Congrès FNECFP-FO octobre 2016*